

INSCRIPTION DEMI-PENSION

Année scolaire 2019-2020

→ Pour l'accès à la restauration, l'inscription est obligatoire.

*Document à rapporter **avant le 20/09/2019** au secrétariat d'intendance*

NOM et PRENOM du responsable légal :

Adresse :

..... Téléphone 1 (portable) :

Téléphone 2 :

Adresse mail :

Je m'engage à consulter les courriers que Scolarest enverra sur ma boîte mail

ENFANT 1

NOM de l'élève : Prénom :

Date de naissance : Classe de l'élève :

1. Choix des jours (cocher votre sélection)

Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Externe

2. Badge d'accès au restaurant scolaire

- Reconnaissance du contour de la main (RCM)
- Carte (5€ pour le renouvellement si perte de la carte)

ENFANT 2

NOM de l'élève : Prénom :

Date de naissance : Classe de l'élève :

3. Choix des jours (cocher votre sélection)

Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Externe

4. Badge d'accès au restaurant scolaire

- Reconnaissance du contour de la main (RCM)
- Carte (5€ pour le renouvellement si perte de la carte)

5. Rappel des modalités d'inscription

- L'inscription est au FORFAIT (1, 2, 3 ou 4 jours choisis), valable sur l'année scolaire
- Après validation de cette inscription, seule la transmission d'un **formulaire de modification** (jours ou forfait) pourra changer l'inscription, qui ne sera effective **qu'au trimestre suivant** après validation par l'établissement scolaire
- Le tarif appliqué à l'élève est déterminé au début de l'année scolaire par le collège en fonction du quotient familial de la C.A.F.
- Le paiement s'effectue à l'avance, au début de chaque trimestre

Une remise d'ordre peut être accordée, sur demande écrite de la famille, adressée à Scolarest :

- sans délai de carence, pour raison médicale avec justificatif
- pour raison personnelle, justifiée par écrit une semaine à l'avance

Important : un mot écrit dans le carnet de liaison ne sera pas traité par SCOLAREST.

Date : / /

Signature des parents
Précédé de la mention « lu et approuvé »